

Questions des Délégués du Personnel Service ISO Toulouse

Réunion d'octobre 2016

Retour sur les réponses précédentes :

1. Lors du CR de septembre : La réponse concernant « le dispositif de mobilité volontaire sécurisée prévu par le code du travail (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31555>) » n'aborde pas le fait de trouver une entreprise par soi-même et de faire une demande dans le cadre du dispositif de mobilité volontaire. Comment se passe ce cas précis ?

Réponse : Le dispositif prévu par la législation prévoit effectivement la possibilité de faire une demande soi-même, sous réserve d'avoir deux ans d'ancienneté et sous réserve d'obtenir l'accord de sa hiérarchie. Ce dispositif peut être coordonné avec le dispositif Thales/GERIS de « Pass'Compétence ». Un collaborateur disposant déjà d'une entreprise cible peut se rapprocher du GERIS pour envisager la mise en place de son projet de mobilité volontaire à durée déterminée et ainsi bénéficier de son aide pour la mise en place si le projet est structurant.

2. Lors du CR de juillet, à la question : *Quand est-il prévu un Trombinoscope mis à jour avec tous ces départs et arrivées ?*
La Réponse suivante a été faite: *La mise à jour pourra être réalisée d'ici la fin du troisième trimestre.*
Nous sommes au 4^{ème} trimestre, quand est-ce que le trombinoscope sera disponible ?

Réponse : Le trombinoscope sera réalisé avant la fin de l'année. L'objectif étant d'intégrer toutes les évolutions en une seule fois.

3. Lors du CR de juillet, à la question : *Y a-t-il un accès informatique possible qui permette de télécharger des fournitures clients non accessibles via poste Thales (serveur FTP, site Internet nécessitant Flash player à jour...) ?*
La Réponse suivante a été faite: *La requête est formulée auprès de la DSI afin d'envisager des solutions techniques en conformité avec les règles de sécurité Thales.*
Un retour de la DSI a-t-il été fait concernant ce point qui bloque souvent la bonne réception des fournitures clients?

Réponse : *La requête formulée au mois de juillet ne trouve pas de demandes d'incidents en lien avec le problème énoncé. Il est vivement conseillé aux collaborateurs de faire des ouvertures d'incidents pour que les causes soient identifiées et que des solutions spécifiques puissent être apportées.*

Questions du mois d'octobre 2016 :

1. Des salariés s'inquiètent d'un déficit estimé 2016 quasiment aussi élevé que celui de 2015 et de la capacité à pouvoir l'annuler en 2017 ? Quelle est la cause intrinsèque de ce déficit qui n'existait pas avant 2015 ? Est-il structurel lié à notre organisation? Conjoncturel liée aux clients / projets / marchés qui génèrent du RAI ?

Réponse : *Les causes sont multiples et les moyens sont mis en œuvre pour le résorber à moyen terme. Il s'agit cependant d'une question concernant les orientations stratégiques, économiques de l'entreprise et de ses activités. Ces points relèvent de la compétence du CE.*

2. Est-ce que le taux de productivité du service intègre les personnes qui travaillent sur CIC65 (projet qui n'est pas pris en compte dans les indicateurs du service) ?

Réponse : *Le projet CIC65 est consolidé dans les indicateurs du service mais pour bien distinguer les autres activités d'ISO et être en capacité d'observer leurs avancements respectifs, les données sont traitées séparément pour plus de visibilité.*

3. Suite à l'annonce du nouveau plan de transformation, les nouvelles fonctions définies dans les équipes SEC et CEL vont-elles être ajoutées au chemin de carrière existant et apparaître sous ehr-together (avec des fiches de postes associées et uniformisées sur une même fonction)? Par exemple, la fonction d'évaluateur principal est actuellement sur plusieurs niveaux (évaluateur, évaluateur confirmé ou bien évaluateur senior, voir évaluateur référent ou chargé de mission), et celle de responsable projet sur un seul niveau (Responsable de Projet/Chargé de missions/Responsable de lots coté management, ou Evalueur référent côté technique)

Réponse : *Il n'y a pas de nouveaux rôles dans la nouvelle organisation. Il y a toujours des évaluateurs avec différents niveaux de séniorité. La notion d'évaluateur principal est une fonction propre au pôle sécurité vouée à améliorer la qualité de la production attribuée par le responsable du pôle à un collaborateur présentant les dispositions requises, ceci indépendamment de sa qualification d'évaluateur.*

4. ECO : Les équipes de production ne cessent de diminuer mais pas celle de management, est-ce viable économiquement ?

Réponse : *Le nombre de pôles a diminué. En revanche, les questions de viabilité économique relèvent de la compétence du CE.*

5. Les salariés ont découvert par hasard que notre famille professionnelle, sous ehr-together, a changé vers Audit/Conseil en cybersécurité. Pourquoi ce changement ?

Réponse : *L'ensemble du projet du déploiement de la nouvelle famille professionnelle « Cybersécurité » (en PJ) prévoyait ce changement. La famille « Audit/Conseil en Cybersécurité » est la 06-18 et englobe certains métiers, tels que les pentesters, le reverse/forensics et les activités de consulting en cybersécurité.*

6. Lors de sa venue le 7 juillet pour une session sur la sensibilisation aux RPS sur le site du PTC, le CHSCT avait fait part de sa prochaine venue en septembre sur le site du CNES. Pourquoi cette réunion de sensibilisation n'a pas eu lieu afin d'informer les salariés côté CNES sur les RPS alors qu'elle semblait avoir eu un bon retour au PTC?

Réponse : *La venue du CHSCT sera bientôt planifiée pour réaliser la projection du film de sensibilisation aux RPS sur le site du CNES.*

7. Dans le cadre de la GPEC sur Toulouse (cf CR du CEF d'avril 2016) :

A la question :

« Si un collaborateur accepte une mobilité, quelles sont les aides pour un déménagement ?

Quel est le secteur géographique de notre bassin d'emploi permettant de bénéficier d'une aide au déménagement ?

Quelles compensations sont prévues lors de missions ponctuelles (courtes, moyennes ou longues) sur d'autres sites Thales ? »

Il avait été répondu:

« Les dispositions du groupe Thales existantes s'appliquent.

En cas de mobilité impliquant un changement de région, des aides à la mobilité pourront être mises en place. En cas d'allongement du temps de trajet au sein du même bassin d'emploi, une indemnité d'allongement sera versée ainsi que la prise en charge du supplément des indemnités kilométriques pendant une durée de 2 ans.

Les collaborateurs qui acceptent une mission se verront appliquer les dispositions de la convention des déplacements et la note sur le remboursement des frais professionnels. »

Ces dispositifs s'appliquent-ils toujours ?

Réponse : *Les modalités précisées dans les accords applicables s'appliquent toujours.*

8. Lors des premières réunions concernant la GPEC, il avait été mentionné par les RHs le fait que les autres Thales allaient venir présenter leurs activités aux salariés, où en est ce point ?

Réponse : *La question du fonctionnement entre les entités a été abordée après quelques mois de retour sur expérience. Il est préférable que les candidatures soient adressées à l'entité disposant d'un poste ouvert, avec le support du DRH.*

9. GPEC. Point sur la GPEC.

Réponse : point présenté en séance sur les éléments de la Commission Emploi Formation.

10. Des visites du chantier de PASTEL sont en cours pour quelques personnes de TCS. Comment s'est passé le choix des personnes ? Pourquoi toutes les équipes n'ont pas été informées de ces visites?

Réponse : Le site PASTEL n'est pas encore sous gestion Thales donc en cas d'incident la responsabilité incombe au promoteur. En conséquence, le nombre de places a été limité par ce dernier. En revanche, tous les collaborateurs ont bien été informés de cette visite à l'occasion de la présentation du plan de transformation d'ISO du 23 septembre 2016.

11. Les horaires d'ouverture du site PASTEL sont-ils déjà définis ?

Réponse : les horaires d'ouverture du site PASTEL n'ont pas encore été définis.

12. Dans 75 jours, une partie des équipes aménagera dans le site de Pastel. Quelle logique pour l'implantation des équipes (par projet, par fonction, par métier, ...) est prévue ? Quels moyens associés (téléphones sans fil, wifi, tableau...) sont prévus? Un plan de macro zoning (voir micro) est-il disponible? Quels changements au niveau contractuel ?

Réponse : Le plan de micro-zoning n'est pas encore défini car il reste des points en cours de confirmation. Celui de macro-zoning a été présenté aux instances concernées ainsi qu'aux équipes au mois de juin 2016. Les questions d'aménagement relèvent de la compétence du CHSCT, déjà informé, et qui sera prochainement consulté sur la question. Contractuellement, tous les collaborateurs recevront une notification de changement de lieu de travail.

13. LABEGE. Point sur le futur déménagement

Réponse : À ce jour, le planning de notre déménagement est confirmé pour fin décembre, selon le scénario suivant :

- **Transfert des activités Sécurité du CNES le 22 décembre**
- **Transfert de l'ensemble des activités du PTC le 27 décembre**
- **Reprise d'activité le 2 janvier à PASTEL.**

Les collaborateurs concernés devront préparer leurs cartons avant de partir en congés et les retrouveront sur leur nouveau site le 02/01 à leur retour (le transfert sera effectué durant la fermeture sans intervention de leur part).

D'autre part, afin de faciliter nos actions de transfert vers PASTEL, Gilles Beaufiles endossera naturellement le rôle de « correspondant déménagement » et Emmanuel Doche assurera sa

suppléance. Ils pourront ainsi vous relayer les informations essentielles sur l'organisation de notre déménagement et répondre à vos questions et remarques.

14. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : point présenté en séance.